

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2010

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/MUFFAT Sophie/LE RAY Gérard/BAUD Michel/
DUFOUR Michel/DEHESTRU Marc/

Absentes excusées : Mmes BAUD Marie-Thérèse/BAUD Emilie/

AbsentS : MM SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/PRALON Sébastien/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND CONNAISSANCE DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2009 DU CONSEIL GENERAL POUR LA VOIRIE COMMUNALE A L'AUTOMNE 2010.**

- **EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :**
 - ☞ **P.C. MODIF. GEROUDET DAVID : accordé le 31 Août 2010**
 - ☞ **P.C. MODIF. VREL : accordé le 14 Septembre 2010**
 - ☞ **DEMANDE de Mr VAN DROOGE POUR ANNULLATION DE SON PERMIS DE CONSTRUIRE : A VOIR LORS D'UN RENDEZ VOUS A LA PROCHAINE COMMISSION URBANISME**
 - ☞ **ACCEPTE DE VENDRE LE LOT N°6 DE LA ZAC DU VILLAGE D'ARBROZ, D'UNE SURFACE DE 464 M2, A MR DUVILLIER PASCAL, POUR UN PRIX DE 68 746.08 €**
 - ☞ **REFUSE DE VENDRE A MR ET MME ROBIN MICHEL LA PARCELLE C 203 SITUEE AUX ORDONS CAR ELLE PERMET L'ACCES AU VILLAGE.**
 - ☞ **REFUSE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU SCOT SUR LA PRISE EN COMPTE DES RESIDENCES PRINCIPALES ET SECONDAIRES ET DES POPULATIONS SUITE AU RECENSEMENT 2009.**

- **EXAMINE LE PROJET DE CONVENTION POUR LA LOCATION DU MULTISERVICES ET SE PROPOSE DE FAIRE UNE MISE AU POINT LE 23/09/10.**

- **EST TOUJOURS EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA FDSEA CONCERNANT LE REGLEMENT PAR LE GAEC LES CHOUCAS, DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CHALET D'ALPAGE.**

- **DEMANDE A LA COMMISSION AGRICULTURE DE REALISER UNE VISITE SUR L'ALPAGE DE L'EAU ET DE FAIRE UN ETAT DES LIEUX A LA DESCENTE DU BETAIL.**
- **PREND CONNAISSANCE DES NOUVEAUX EFFECTIFS SCOLAIRES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2010 ET PREVOIT UNE REUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE AVEC ESSERT-ROMAND LE 7 OCTOBRE POUR FAIRE LE POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE.**
- **EST INFORME QU'IL N'Y AURA PAS DE VENTE DE LA COUPE DE BOIS 2008 A L'AUTOMNE 2010 ET QUE LES TRAVAUX DE PLANTATIONS DEBUTERONT EN OCTOBRE 10.**

- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 18 Septembre 2010

Le Maire,
BAUD Jean-Paul